



**EPREUVE: Rallye des Crêtes**  
**VISA ASAF N°: 016**  
**DATE: 20 et 21 novembre 2021**  
**ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE**  
**N° D'ENTREPRISE: 409 339 901**

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**  
« Salle de Belva » Bellevaux n° 19/D à 4960 Malmédy

**REMARQUE :**

R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général. / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**AVERTISSEMENT !!!**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements seront imposés à tous les concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

[www.asaf.be](http://www.asaf.be)

[http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements\\_securite\\_2021.pdf](http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf)

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

**Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.**

**Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.**

**Voir le dernier protocole établi, sur le site [www.asaf.be](http://www.asaf.be).**

## REGLEMENT PARTICULIER

### I TIMING (*Dates et Heures*)

Lundi 04 octobre 2021	Parution du Règlement Particulier ( <i>voir Art. 3.3.9 du RSG</i> )
<b>Jeudi 07 octobre 2021</b>	<b>Date de début des engagements</b> (au plus tôt 45 jours avant l'épreuve)
<b>Vendredi 12 novembre 2021</b>	<b>20h00 Clôture des inscriptions à droits simples</b>
Mardi 16 novembre 2021	20h00 Attribution des numéros 21h30 Affichage de la liste des engagés Parution via le Site internet <a href="http://www.ecuriechawresse.be">www.ecuriechawresse.be</a>
Samedi 20 novembre 2021	10h00 Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage. Distribution du road-book et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via le Site internet <a href="http://www.ecuriechawresse.be">www.ecuriechawresse.be</a> 15h00 Clôture de la distribution du Roadbook 18h30 Fin absolue des reconnaissances 19h00 Clôture des VT 19h00 Fermeture du secrétariat
Dimanche 21 novembre 2021	6h37 Réouverture du secrétariat et VT complémentaires 7h07 Fermeture des VT complémentaires 7h37 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet 8h02 Ouverture du parc fermé de départ 8h17 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 1 <sup>ère</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 12h10 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 2 <sup>ème</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 15h53 Départ de la première voiture div 1-2-3-4 pour la 3 <sup>ème</sup> boucle 5' Après la dernière div1-2-3-4, départ 1 <sup>ère</sup> voiture PH 18h31 Arrivée de la première voiture div 1-2-3-4 au PF <b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: affichage des résultats officieux <b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : affichage des résultats OFFICIALISES <b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

## II ORGANISATION

### Art. 1 - Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 20 et 21 novembre 2021, le *Rallye des Crêtes*, la 26<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

- Directeur de course :	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint :	SENY Guy	Lic ASAF n° LG524
- Directeur de la sécurité :	LEPAILY Daniel	Lic ASAF n° LG533
- Directeur de la sécurité adjoint :	DE CONINCK Fabienne	Lic ASAF n° LG689
- Directeur de la sécurité adjoint :	TANNIER Frédéric	Lic ASAF n° LG527
- Directeur de la sécurité adjoint :	LECHIEN Jonathan	Lic ASAF n° LG532
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic ASAF n° LG520
- Trésorière du meeting :	MAERVOET Nathalie	Lic ASAF n° LG529

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- <b>Collège des Commissaires Sportifs</b>		
Président :	ROQUET Michel	Lic n° NA951
Membres	SEVRIN Lambert	Lic n° LG419
	SAVARY Remy	Lic n° NA954
- <b>Collège des Commissaires Techniques</b>		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic n° LG406
Membres	MONBALLIN Didier	Lic n° LG431
	LEMMENS Alain	Lic n° LG440
	FRANKENNE Jacques	Lic n° LG435
	NEZER Patrick	Lic n° LG439
	HENAUT Thierry	Lic n° LG444
	LEMMENS Jean-Christophe	Lic n° LG443
Secrétaires	PEREIRA Magalie	Lic n° LG432
	BAIWIR Océane	Lic n° LG430
- <b>Inspecteur "Sécurité "</b>		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic ASAF n° NA957
- <b>Observateur CSAP</b>		
	CHARLIER Thierry	Lic ASAF n° LG413

#### Officiels d'épreuve mandatés par

- Relation concurrents :	SCHULJENKO Nicole	Lic ASAF n° LG409
- Responsable E.C.1 :	MODAVE Louis	Lic ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.1	GOBEAUX Frédéric	Lic CAS n° 22206
- Responsable E.C.2	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° NA801
- Chef de Sécurité E.C.2	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C.3	JADOT Joseph	Lic ASAF n° LG403
- Chef de Sécurité E.C.3	LEONARD Christelle	Lic CAS n° 25280
- Responsable E.C.4	DELAUNOIS Alain	Lic ASAF n° LG661
- Chef de Sécurité E.C.4	DACQUIN Sandrine	Lic CAS n° 20723

#### Secours médicaux

- Équipe médicale : BELGIAN Help and RESCUE Team
- Ambulances : 5 Véhicules-suivant contrat ASAF

### III MODALITES GENERALES

#### **Art. 2 Éligibilité**

Le Rallye des Crêtes est une épreuve de type B (voir Art 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour le Championnat Provincial Liégeois.

#### **Art. 3 Admission des véhicules**

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

#### **Art. 4 Description Parcours**

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 87,27 km dont 36,85 km d'EC

Par boucle, 2 sections et 4 étapes de classement :

- E.C. 1 : 9,37 Km (99% asphalte, 1% non revêtus) Etape en Ligne
- E.C. 2 : 13,69 Km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show
- E.C. 3 : 3,90 Km (87% asphalte, 13% non revêtus) Etape en Ligne
- E.C. 4 : 9,89 km (100% asphalte, 0% non revêtus) Etape en Show

Total : 261,81km dont 110,55 Km d'EC, comprenant 1,50% de chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ APRES les concurrents des autres divisions.**

#### **Art.5 Engagement**

##### **5.1. Procédure**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate, du document « Copies des licences 2021 » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**

**Au plus tôt le 07 octobre 2021 et au plus tard, le 17 novembre 2021 avant 20hH00, période durant laquelle le « droit simple sera d'application ; à  
Madame MAERVOET Nathalie  
Hardisse Voie n°23  
4042 LIERS.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 17/11/2021 à 20 heures et moments** (Attention aux délais bancaires).

**N° IBAN BE58 2400 5489 0179 BIC : GEBABEBB Intitulé: Asbl Écurie Chawresse  
Communication : Crêtes 2021 Équipage Nom du Pilote / Nom du co-pilote**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**Passé ces délais, il sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

##### **5.2. Copies des Licences**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2021). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

### **5.3. TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)**

**La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.**

**Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS en cours de validité) pourront solliciter un TP; \*\*\***

Dans ce cas, les formulaires de demande de TP portant les **numéros 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés :

- Informations concernant le demandeur, agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (pas exigé pour le TP L)
- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B/L) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

**ATTENTION : Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.**

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

### **5.4. Nombres maximaux d'engagés**

**Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

### **5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.12. du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 330€
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 395€
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 310€

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic")- Voir art. 5 du RTG.

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

## **5.6. REMBOURSEMENTS :**

### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**Soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### **2. Remboursement en cas d'annulation**

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

**Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.**

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits. Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### **3. Remboursement dans les autres cas (Voir art 9.5 du RSG – IMPORTANT)**

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeur (à justifier\*\*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

## **5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)**

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 16 novembre 2021 à 21 heures, à la Salle de BELVA n°19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville Tél : 080/77.12.14

Permanence jusqu'à : 23 heures et seront mis sur le Site internet [www.ecuriechawresse.be](http://www.ecuriechawresse.be)

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

## **Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

### **A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 20 novembre 2021 de 10 heures à 18 heures 30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

#### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

#### **Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course**

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaissances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

**N.B. :** Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

#### **Identité et attributions des juges de faits :**

BORLEZ Robert - BORLEZ Didier - GAYE Eugène – LEPAILY Daniel - REYNDERS René – SCHU Thierry – SENY Guy.

### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

*Fréquence :* Six fois entre la ES 2 et ES 3 ainsi qu'entre la ES 3 et ES 4

*Emplacement(s) :* Station-Service TOTAL route du Circuit 4970 Francorchamps juste à l'entrée du circuit de Spa-Francorchamps (Paiement liquide ou bancontact). Le passage par la station sera imposé dans la boucle et un contrôle de passage sera donc tenu à la station même.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance et sur le routier sous peine d'application des sanctions prévues à l'art.17.2 du R.P.R.

### **C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seuls, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve.

**ATTENTION :** Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT

**En cas d'infraction à cette règle, la MISE HORS COURSE sera immédiatement prononcée.**

## **IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)**

### **Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 du RPR)**

Situation du parc fermé de départ : Parking de la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux/Ligneuville.

## **Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)**

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions auront lieu le 20 novembre 2021 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Ordre de passage : selon convocation

Emplacement : Chapiteau Salle BELVA n°19/D Bellevaux 4960 Bellevaux/Ligneuville

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19**

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

**Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

Les vérifications techniques **complémentaires\*\*** auront lieu le dimanche 21/11/2021 entre 06h37 et 07h07.

Emplacement : Chapiteau Salle BELVA n°19/D Bellevaux 4960 Bellevaux/Ligneuville

**\*\* Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.**

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir art.3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Carrosserie Bruno BLAISE, Mayelene n°15 à 4960 Ligneuville*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : à la Salle BELVA n° 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

## **Art 9. Vérifications administratives**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaitances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

**Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email ([www.ecurie\\_chawresse.be](http://www.ecurie_chawresse.be)) **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

#### AVERTISSEMENTS ET RAPPELS IMPORTANTS

**Seules, les licences VAS/ASAF (ou les « TP-.. » ASAF pouvant être délivrés dans le cas bien précis repris à l'article 5 du présent règlement), autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.**

**Ces licences et « TP-.. » étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

## V DOTATION

### **Art. 10 Proclamation des résultats**

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 21 novembre 2021 à 22 heures à la Salle BELVA

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div. 1-2-3, confondues)
- 3 premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

#### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

**- SEUL LES PERSONNES POSSEDANT LEUR « Covid Safe Ticket » (pass sanitaire) pourront assister à le remise des prix**

- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

## VI POINTS DE CONTACT

### **Art. 11 Permanences**

- **Jusqu'au mercredi 17 novembre 2021**  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 17h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 17h à 21h)
  
- **A partir du jeudi 18 novembre 2021:** salle Belva n°19/D ,Bellevaux à 4960 Bellevaux  
BORLEZ Robert au 0486 / 335.104 (de 10h à 21h)  
MAERVOET Nathalie au 0475 / 580.586 (de 10h à 21h)  
Salle BELVA 080 / 771.214

### **Art. 12 Tableau d'affichage**

Situation : Salle BELVA 19/D Bellevaux à 4960 Bellevaux

## VII DIVERS

- A) Road book d'assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- B) Programmes disponibles à partir du 18 novembre 2021 à 20h00 dans la salle BELVA
- C) Petites restaurations sur place
- D) Hôtels et Gîtes consultés l'Office du Tourisme de Malmedy au 080 / 799.635 ou par fax au 080 / 339.222

## VIII APPROBATIONS

### **Art. 13**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### **Art .14**

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Charlier Thierry (Lic. ASAF n° LG413) pour la CSAP Liège, en date du 28/09/2021
- Jauquet Nicolas (Lic. ASAF n° HT302) pour l'ASAF, en date du 06/10/2021

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° NA957) pour l'ASAF, en date du 13/09/2021

<b>Club organisateur : ASBL ECURIE CHAWRESSE</b> <b>Epreuve : RALLYE DES CRETES</b> <b>Date : 20 et 21 novembre 2021</b>	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 07 octobre 2021 au 17 novembre 2021 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à Madame MAERVOET Nathalie rue Hardisse Voie n° 23 à 4042 LIERS	

<b>* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION</b>					<b>PARTICIPE AU :</b>
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>

<b>PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....									
Né(e) le : / /		Adresse : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>									
Code postal : .....		Localité : .....		N° : .....									
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <b>Accepte</b> <input type="checkbox"/> <b>n'accepte pas</b> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....									
Né(e) le : / /		Adresse : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>									
Code postal : .....		Localité : .....		N° : .....									
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>VEHICULE :</b>	Marque : .....	Type : .....	Plaque N° : .....
Année de construction : .....	N° de Châssis : .....		Cylindrée : .....
Compagnie d'assurance : .....		Police N° : .....	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

<b>R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !</b>	
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / 2021 (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)	
Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Epreuve : RALLYE DES CRETES 2021

N°

Date : 20 et 21 novembre 2021

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES*

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature							
..... / « ..... »		.....			.....		.....							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

### COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature							
..... / « ..... »		.....			.....		.....							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis				Cyl.	Div.	Cla.
								cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :					

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues			
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins			
Eclairage		Anneaux de remorquage			
Documents de bord		Autocollants ASAF			
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°			
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)			
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :			
Arceau de sécurité		Divers :			
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe			
Batterie		Conformité de division			
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>	
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)			
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>	
Publicités sur vitres		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :			
Ornement extérieur		<u>Nom/Cachet :</u>			
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					
Elargisseurs de voies		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>			
Pneumatiques					

# Copies de vos licences "sportives" 2021

N°

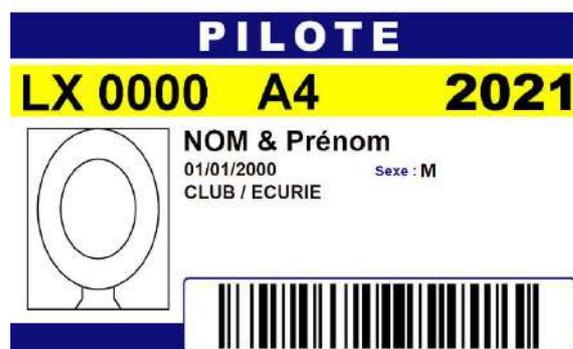
## Pilote :

- Je possède une licence RACB.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



## Copilote :

- Je possède une licence RACB.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2021

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn  
Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95  
E-mail : [secretariat@asaf.be](mailto:secretariat@asaf.be)  
Site Internet : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

**A payer en même temps que le droit d'engagement**  
**A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.**

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant **des années 2020 et 2021**, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réservé au secrétariat de l'ASAF

N° 2021

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve :	Dates :
--------------------	---------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)		
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	Numéro de licence : 		NON	NON	NON	OUI*	OUI*
*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire							

Province :											Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON	
Nom :													
Prénom :													
Rue :													
Pays :	C.P. :												
Né(e) le :	-	-											
Téléphone fixe :	/												
E-mail :													

**Age minimum : 18 ans.**

**Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- 2.1.1. l'ASAF et les CSAP ;
- 2.1.2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- 2.1.3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
- 2.1.4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- 2.1.5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- 2.1.6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- 2.1.7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute de personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

**Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.**

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
(\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à ..... le ...../...../.....

<b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b>	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

**Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)**

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p><b>A payer en même temps que le droit d'engagement</b>  <b>A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</b></p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn          Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95          E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a>          Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a></p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant <b>des années 2020 et 2021</b>, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>								

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TPL (15 €)	<input type="checkbox"/> TPC (15 €)	<input type="checkbox"/> TPB (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

**Si moins de 18 ans, OBLIGATION de joindre** une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale – CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : [www.asaf.be](http://www.asaf.be))

**Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

2.1.8. l'ASAF et les CSAP ;  
 2.1.9. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;  
 2.1.10. le ou les organisateurs de la manifestation ;  
 2.1.11. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;  
 2.1.12. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;  
 2.1.13. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;  
 2.1.14. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

**Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.**

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.  
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\*** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
 (\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à ..... le ...../...../.....

<p><b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b>  <b>Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</b></p>	<p><i>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</i>  <b>Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus</b>                  Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (<a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>)</p>												
<p>Je soussigné, Dr.....,</p> <p>déclare que ..... ci-dessus, plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.</p> <p>** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> <p>Date, signature et cachet du <b>médecin examinateur</b> :</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:30%;"><b>ECG d'effort :</b></td> <td style="width:20%;">OUI / NON</td> <td style="width:50%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... <b>(Validité Maximale : 2 ans)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du <b>CARDIOLOGUE</b> :</td> </tr> <tr> <td><b>Examen ophtalmo :</b></td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'<b>OPHTALMOLOGUE</b> :</td> </tr> </table> <p><b>Remarque</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement)</li> <li><input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE</li> <li><input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"</li> </ul>	<b>ECG d'effort :</b>	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... <b>(Validité Maximale : 2 ans)</b>	Date, signature et cachet du <b>CARDIOLOGUE</b> :			<b>Examen ophtalmo :</b>	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' <b>OPHTALMOLOGUE</b> :		
<b>ECG d'effort :</b>	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... <b>(Validité Maximale : 2 ans)</b>											
Date, signature et cachet du <b>CARDIOLOGUE</b> :													
<b>Examen ophtalmo :</b>	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l' <b>OPHTALMOLOGUE</b> :													
<p>Réservé au Com. Sportif</p>	<p>Date :</p>	<p>N° de Lic :</p>	<p>Signature du Com. Sportif</p> <p>Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.</p>										



## MESURE COVID – TRACING - STAFFS ASSISTANCE

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

**Epreuve : RALLYE DES CRETES 2021**

**Date : 20 et 21 novembre 2021**

Liste des 4 personnes (plus le ou les concurrents) autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

### ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel :** Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature :



## MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

**Epreuve : RALLYE DES CRETES 2021**

Feuillet n° : 1

**Date : 20 et 21 novembre 2021**

### Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages :

N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 6 pers.	Equipages + 8 pers.	Equipages + 10 pers.	Equipages + 12 pers.	Equipages + 14 pers.	Equipages + 16 pers.	Equipages + 18 pers.	Equipages + 20 pers.	<b>RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages</b>

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

**Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).**

### ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel :** Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :



## MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation à l'entame de l'épreuve, au plus tard, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

**Epreuve : RALLYE DES CRETES 2021**

Feuillet n° :

**Date : 20 et 21 novembre 2021**

### Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - **SUITE** :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 20 pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)							<b>RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages</b>	

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

**Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).**

### ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel :** Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :